

# ASSOCIATION « LE BOIS JOLI »

## Gestion -Animation

### Procès-verbal de l'assemblée générale du 15/06/2022

#### Ouverture de la séance à 18H36

**Etaient présents :** Messieurs LEGOIS Philippe Président, Nicolas Bertrand Maire et 1er vice-président, Housard Serge 1<sup>er</sup> adjoint et 2<sup>ème</sup> vice-président, Mme Prévost Edwige adjointe, Mesdames Alard Béatrice conseillère municipale, Langlois Nathalie conseillère municipale et Secrétaire, Mainnemarre Germaine , Messieurs Laine Kleber, Hebert Francis, Dumets Bernard trésorier Mme Karine Maleville Expert-comptable, Mr Pasquier Dominique commissaire aux comptes, M POMMIER directeur EHPAD, Mme GRECO Comptable EHPAD.

**Excusés :** Mme Lejeune Sophie conseillère municipale, Mme Delahaye Marie-Thérèse, Mr Carion Alain

**Pouvoirs :** Mme Lejeune Sophie donne pouvoir à Mme Prévost Edwige.

#### **1er Résolution : Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 29/06/2021 par Mr LEGOIS.**

Le document est accepté à l'unanimité.

**2-ème Résolution : Lecture du rapport moral 2021** Par Mr le président, Rapport dans lequel il rappelle avoir respecté la feuille de route annoncée, avec le recrutement d'un responsable animation, qui a pu dès 2022 présenter un projet d'animation individualisé.

Puis la mise en service début 2022 d'un site internet initialisé depuis octobre 2021.

Ensuite en structurant l'entreprise en trois pôles : « Administration , Soin et Animation ».

Enfin, une participation active dès octobre 2021 concernant le projet de réflexion pour la réhabilitation de l'EHPAD future.

Mr le Président informe qu'actuellement l'EHPAD a un taux d'occupation de 98.50%.

Le GIR/PATHOS a été réévalué en 2021, ce qui a permis une revalorisation de la dotation à titre exceptionnel soin et dépendance permettant de couvrir les charges. A savoir que Parmi Les résidents 57% sont en fauteuil, 75% sont incontinents, et que 64% d'entre eux sont en GIR 1 et 2.

L'année 2022 est une année difficile par rapport aux charges, mais la priorité restant le bien être des résidents, le projet d'un achat de véhicule financé en partie par le département est bienvenu. Cette année sera aussi ponctuée par la continuité indispensable du travail avec la municipalité pour préparer l'EHPAD 2040.

Mr Le Président remercie l'ensemble des acteurs et plus particulièrement Mr le Maire et ses adjoints, le conseil municipal, et Mme la secrétaire des services pour le temps consacré, ainsi que Mr le Directeur de l'EHPAD et les différents intervenants pour le travail effectué et leur dévouement auprès des résidents.

Pour conclure, Il rajoute qu'au bout d'un an d'exercice, et de sa présence régulière dans l'établissement, il a le recul nécessaire pour mesurer combien le travail réalisé par tous contribuait à pérenniser la renommée de l'EHPAD du bois joli.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

### **3-ème Résolution : Présentation du bilan de l'exercice 2021**

Le bilan est présenté par Mme Karine Maleville Expert-comptable. Le budget de l'EHPAD est de 3 016 504,72 euros à cela s'octroie le montant des charges de 2.943.913,32 Euros.

Il présente un bilan excédentaire de 72. 591,40 euros. Excédent dû en partie à la dotation exceptionnelle de 50.000 euros pour les établissements en difficulté et par le remboursement de 21.000 euros pour l'emploi des contrats aidés.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

### **4-ème Résolution : Rapport du commissaire aux comptes**

Le rapport est présenté par Mr Pasquier Dominique, Il parle de météo ensoleillée avec des réserves conséquentes et une trésorerie de bonne qualité, pas de souci de pérennité financière dans la structure actuellement.

Rapport // flux financiers

Le commissaire aux comptes certifie les comptes 2021 sans réserve et sans observation.

### **5-ème Résolution : Approbation des comptes 2021 et affectation des résultats présentés**

Mr Pommier Directeur de l'établissement propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

Compte tenu de l'utilisation des réserves de compensation des déficits pour absorber le résultat négatif de 2020 il est proposé d'affecter le résultat de la section soins à la reconstitution de cette réserve pour 50 711€.

Il est proposé d'absorber le déficit de la section dépendance de – 4 097 € par le résultat 2021 de la section hébergement.

Il est proposé d'affecter le solde 25 638 € – 4 097€ soit 21 541 € en report à nouveau excédentaire.

L'assemblée vote l'affectation des résultats tel que présenté par le directeur.

### **6-ème Résolution : Quitus de la gestion et de la gouvernance du président**

L'assemblée donne quitus de la gestion et de la gouvernance à M le président à l'unanimité.

### **7-ème résolution : Poste membre élu vacant**

Rappel : Il existe un poste de membre élu vacant au sein du conseil d'administration. Le président propose la candidature de Mr Mouchard Bruno ancien membre du CVS.

M MOUCHARD est élu à l'unanimité par l'assemblée.

### **Questions diverses**

Prise de parole de *Mr Nicolas Bertrand* pour adresser ses félicitations à Mr Le président, Mr le Directeur et aux administrateurs en référence à la crise sanitaire passée et aux quelques mois particuliers et charnières. Concernant la convention qui prend fin au 31/12/2022. Mr Bertrand informe qu'il faudra trouver des perspectives pour pérenniser ce bel EHPAD.

La nouvelle convention permettra d'y voir un peu plus clair pour envisager la future rénovation nécessaire. Il rappelle que la typologie des accueillis a changé et de ce fait le chantier prévisionnel estimé 9 millions d'euros TTC, est-il réaliste en termes de chantier public ou trop ambitieux par rapport à des partenaires financiers et institutionnels.

Un beau chantier en perspective avec en préalable à traiter l'étude du portage juridique et de l'autre la gestion des travaux.

Fin de la discussion.

Fin de l'assemblée générale à 19h30